



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/EM.17/3
1^{er} décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Réunion d'experts sur les contributions positives
des entreprises au développement économique
et social des pays en développement d'accueil
Genève, 31 octobre-2 novembre 2005

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES CONTRIBUTIONS POSITIVES
DES ENTREPRISES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL DES PAYS EN DEVELOPPEMENT D'ACCUEIL**

Tenue au Palais des Nations, à Genève
du 31 octobre au 2 novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Résumé du Président	1 – 37	2
II. Questions d'organisation	38 – 42	13
Annexe		
Participation.....	1 – 7	14

Chapitre I

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Introduction

1. Les débats des experts sur le point 3 de l'ordre du jour ont été structurés en fonction des thèmes suivants:

- Investissement dans les pays en développement
- Fourniture de biens et services
- Création d'emplois, amélioration du niveau de qualification de la population active locale et établissement de liens économiques
- Transfert de technologie, comportement éthique des entreprises et réduction des incidences négatives de la restructuration des entreprises
- Rôle des politiques et perspectives

Pour chaque thème, les experts ont dressé un bilan, analysé les arguments et évalué l'impact et l'efficacité, les améliorations possibles ainsi que le rôle des mesures nationales (pays d'origine et pays d'accueil) et internationales compte tenu des meilleures pratiques recensées.

2. Dans sa déclaration liminaire, l'administrateur chargé de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a dit qu'à sa onzième session la Conférence avait reconnu que «les entreprises peuvent contribuer à stimuler le développement économique des pays d'accueil, leur développement social et environnemental et la compétitivité des entreprises locales». Le développement durable exigeait de se soucier des conséquences à long terme des activités des entreprises et de leurs relations avec les communautés qui les accueillent. Cela était particulièrement important compte tenu de l'impact que les sociétés avaient sur le développement par le biais de leurs activités économiques essentielles: investissement de capitaux dans les capacités productives, fourniture de biens et services de qualité à des prix abordables, création d'emplois, production de recettes publiques et établissement de liens économiques en amont et en aval, lequel était favorisé par le transfert de technologie, par des pratiques commerciales éthiques et par des actions visant à atténuer autant que possible les conséquences néfastes de la restructuration des activités. Dans le même temps, différentes approches et interprétations avaient rendu nécessaire l'élaboration d'une terminologie commune sur les contributions des entreprises au développement. La réunion d'experts serait un premier pas dans cette direction. L'administrateur a appelé à un dialogue large et approfondi sur cette notion de contribution et sur les accords mutuellement bénéfiques que pourraient trouver les pays d'accueil et les entreprises.

3. Dans sa présentation du point 3 de l'ordre du jour, le Chef de la Section des accords internationaux du Service des politiques d'investissement et du renforcement des capacités de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises a souligné que la contribution fondamentale des entreprises au développement était économique et que

les gouvernements avaient mis en œuvre un certain nombre de mesures pour optimiser cette contribution et atténuer les éventuels effets néfastes des activités de ces dernières. Par ailleurs, le rôle et la responsabilité des entreprises avaient aussi constitué un centre d'intérêt, notamment dans le débat sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le thème abordé était plus large que les sept questions traitées dans la note du secrétariat ou que le rôle des sociétés transnationales (STN); il y avait d'autres domaines dans lesquels on pouvait considérer que les entreprises apportaient une contribution au développement des pays d'accueil.

Investissement dans les pays en développement

4. L'intervenant représentant le PNUD a souligné le rôle important que jouait le dialogue entre les STN et les acteurs locaux afin de mieux comprendre les obstacles à l'investissement étranger et de trouver des marchés et des débouchés qui répondraient aux besoins fondamentaux dans des domaines tels que l'accès à l'eau, les transports, l'élimination des déchets et l'énergie. Évoquant le rôle des partenariats entre secteurs public et privé à cet égard, il a défini quatre types de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir: le Pacte mondial; le partage de données d'expérience, de matériel et de moyens de financement; le dialogue sur les orientations; et l'initiative visant à encourager les entreprises viables (Growing Sustainable Business). Il s'agissait essentiellement de nouer des relations mutuellement bénéfiques entre entreprises et pays d'accueil, et de faire en sorte que les investissements aillent à la satisfaction des besoins essentiels des populations.

5. L'intervenante représentant le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a noté que l'on comptait de plus en plus sur le secteur privé pour satisfaire des besoins fondamentaux dans les pays en développement. Insistant sur le fait que les activités des entreprises destinées aux pauvres pouvaient être rentables, elle a donné plusieurs exemples d'investissements privés dans l'infrastructure sociale qui contribuaient au développement socioéconomique des pays en développement d'accueil. Elle a souligné que les STN se tournaient de plus en plus vers les pays en développement en quête de nouveaux marchés, d'approvisionnements et de main-d'œuvre, et les gouvernements devraient s'efforcer de créer un cadre d'investissement favorable pour attirer les STN.

6. L'intervenant représentant McKinsey a souligné l'importance de l'évolution sociale et l'influence à long terme des facteurs sociaux sur le développement des entreprises. Il était essentiel de connaître la situation économique et sociale particulière des pays d'accueil et de répondre aux préoccupations économiques et sociales dans le cadre de la stratégie d'investissement des entreprises, non seulement d'un point de vue éthique, mais aussi et surtout dans une optique économique à long terme, étant donné que l'optimisation à long terme de la valeur actionnariale relevait notamment de la responsabilité économique. Dans le même temps, les entreprises ne voulaient pas donner l'impression de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays d'accueil. L'objectif des gouvernements était de tirer parti des contributions actuelles des entreprises. Celui des entreprises était de renforcer leurs compétences en matière de gestion. La constitution d'un fichier des meilleures pratiques pourrait être utile à cet égard.

7. L'intervenante tchadienne a souligné la nécessité de mieux connaître les contributions des STN au développement économique et social des pays d'accueil, surtout dans l'optique de la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Elle a mentionné les retombées positives d'entreprises sucrières nouvellement créées dans son pays qui avaient ouvert leurs installations médicales non

seulement à leurs propres salariés, mais aussi à la communauté locale. Elle a souligné le rôle important que jouaient les partenariats public-privé en vue de résoudre certains problèmes liés à la lutte contre le VIH/sida et d'autres questions fondamentales en matière de développement.

8. L'intervenant pakistanais a donné un aperçu des conditions d'investissement dans son pays, en citant les secteurs qui avaient reçu des investissements et ceux dans lesquels davantage d'investissements étaient nécessaires. Il a examiné la contribution des sociétés étrangères au développement économique et social de son pays. Comparant la position d'investissements du Pakistan avec celle de l'Inde et de la Chine, il a souligné la nécessité d'analyser et d'évaluer en permanence les déterminants de l'investissement, notamment en liaison avec les politiques publiques. Il fallait trouver un juste milieu entre les responsabilités du secteur privé et celles du secteur public concernant les objectifs de développement.

9. L'intervenant représentant la Confédération internationale des syndicats libres a dit que le débat ne devrait pas seulement porter sur l'optimisation des contributions des entreprises, mais aussi prendre en compte les moyens d'atténuer autant que possible les effets néfastes des activités des entreprises. Citant en exemple la Déclaration tripartite de l'OIT, il a souligné la nécessité d'examiner aussi l'aspect qualitatif de ces contributions, notamment les questions relatives à la protection sociale, au dialogue social et à l'impact économique sur les institutions sociales. Les discussions devraient être élargies à la manière de renforcer les institutions gouvernementales et aux modalités selon lesquelles les entreprises pourraient contribuer à restreindre les relations économiques informelles en développant l'économie structurée.

10. Dans le débat qui a suivi, des questions ont été posées sur les définitions précises de termes généraux tels que «responsabilité d'entreprise», «responsabilité sociale des entreprises» et «contribution positive des entreprises», et sur la notion de responsabilité d'entreprise dans l'optique du développement, ainsi qu'au sujet du mandat de la CNUCED dans ce domaine. Il a été souligné que l'évaluation de l'impact de l'investissement étranger direct (IED) restait importante, ainsi que la nécessité de tirer des enseignements des instruments existants tels que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial de l'ONU, ainsi que de leur application. Il fallait aussi établir une terminologie commune pour délimiter le thème considéré et le rôle de la CNUCED. Parmi les propositions avancées figurait celle de créer un forum pour que les entreprises et les gouvernements s'entendent sur le rôle qui devrait être celui des entreprises, notamment pour délimiter la responsabilité des premières et des seconds de manière claire et concise. La CNUCED devrait aussi s'efforcer d'introduire l'optique des pays en développement dans un débat essentiellement animé par des organisations non gouvernementales (ONG) du Nord.

Fourniture de biens et services

11. L'intervenante représentant Merck a mentionné la contribution des entreprises à la promotion du développement économique, de la paix et de la démocratie. Soulignant que le rôle des entreprises dans la découverte et la fourniture de nouveaux médicaments était essentiel, elle a insisté sur le fait que l'amélioration de la santé dans les pays en développement avait des effets bénéfiques fondamentaux sur les plans politique et économique. Elle a expliqué comment sa société facilitait l'accès aux médicaments contre le VIH/sida en favorisant la constitution de partenariats public-privé et en y participant, en prenant part à des programmes de renforcement

des capacités et de formation et en investissant dans les infrastructures, et, chaque fois que possible, en proposant des rabais sur les médicaments essentiels.

12. L'intervenant représentant Caterpillar a indiqué que les techniques de fabrication respectueuses de l'environnement que sa société utilisait étaient un moyen efficace de réduire les déchets et d'optimiser l'efficacité dans l'intérêt des clients des pays en développement. Il a souligné l'importance du libre-échange et de la levée des obstacles au commerce pour que les contributions positives des entreprises se multiplient.

13. L'intervenant représentant Hewlett-Packard (HP) a présenté le programme relatif aux microentreprises de HP, qui a recours à des technologies de l'information et de la communication utilisant Internet et à des codes source ouverts pour renforcer les compétences des chefs de microentreprise dans le domaine considéré, contribuant ainsi à la création d'emplois et au perfectionnement des compétences. Ce programme fournit aussi du matériel aux établissements de formation et les aide à ajouter des cours sur ce sujet dans leur enseignement. Il est mis en œuvre en collaboration avec des organisations nationales, des ONG et des organismes des Nations Unies.

14. L'intervenant burkinabé a réitéré la nécessité de savoir comment le secteur privé pouvait contribuer au développement autrement que par l'investissement. Il a exposé la stratégie de développement de son pays et les améliorations récentes qui ont été apportées au cadre juridique et économique. Il a indiqué en outre que la création d'emplois et le développement de l'infrastructure (entre autres) étaient des objectifs stratégiques prioritaires de la stratégie globale de développement en faveur de laquelle des contributions du secteur privé étaient sollicitées. À cette fin, il fallait non seulement que des mesures appropriées soient prises pour promouvoir l'IED, mais aussi faire intervenir la responsabilité d'entreprise.

15. L'intervenante panaméenne a dit que la définition de la responsabilité sociale des entreprises allait au-delà des règles juridiques relatives à la qualité de la main-d'œuvre, à l'environnement et aux droits de l'homme ainsi que de l'application des normes (en particulier des normes ISO). Elle a exposé l'expérience de son pays en matière de responsabilité d'entreprise et a souligné la nécessité de favoriser la participation du service public aux initiatives émanant du secteur privé par le biais de partenariats et de programmes aux niveaux national et régional.

16. L'intervenant représentant CUTS International a expliqué les avantages et les inconvénients des contributions des entreprises au développement dans le cadre de l'expérience du Bhoutan et du rôle de l'industrie indienne dans ce pays. Il a souligné qu'une réglementation devait être adoptée afin de veiller à ce que ces contributions profitent à l'économie locale et a mentionné le rôle de la politique de concurrence à cet égard. Mettant l'accent sur les disparités en matière de développement existant même entre les pays en développement, il a réitéré la nécessité de distinguer clairement les responsabilités des pouvoirs publics de celles du secteur privé. Cela n'excluait pas de constituer des partenariats public-privé, qui pourraient jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement les plus fondamentaux tels que l'atténuation de la pauvreté.

17. Dans le débat qui a suivi, on s'est interrogé sur le rôle de mesures d'incitation et sur la compatibilité des contributions des entreprises avec les stratégies nationales de développement

dans l'optique de la préservation des possibilités de développement de l'économie locale. Des partenariats public-privé devaient être élaborés et mis en œuvre en tenant compte des besoins et contextes locaux, de leur impact sur la marge de manœuvre du pays d'accueil et de la nécessité d'établir une coordination avec les autres activités nationales et internationales menées en matière de développement. Afin de réussir, les partenariats et les entreprises devaient connaître la situation locale et en tenir compte. Il faudrait aussi prendre en considération les conditions de marché sous-jacentes, qui étaient influencées par la disponibilité de produits et services appropriés, par l'existence d'une infrastructure suffisante et par la mise en œuvre d'une réglementation publique, notamment en matière de concurrence. En outre, lorsque les mécanismes de marché ne suffisaient pas à atténuer la pauvreté, les autorités publiques devaient peut-être prendre les choses en main et envisager parfois de mettre en place des programmes d'aide. Les programmes des Nations Unies tels que le PNUD pouvaient jouer le rôle de catalyseur pour intégrer l'assistance, afin d'accroître les contributions des entreprises au développement.

Création d'emplois, amélioration du niveau de qualification et établissement de liens économiques

18. L'intervenant représentant Unilever a dit que les synergies qui pouvaient provenir des liens entre les STN et les entreprises locales avaient de fortes chances de faire apparaître de nouveaux employeurs qui créeraient à leur tour de nouveaux emplois. Cela contribuerait à la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) en particulier. Toutefois, ces dernières ne pouvaient prospérer que dans un environnement favorable caractérisé par la stabilité économique et politique, la transparence et une infrastructure (matérielle, institutionnelle et sociale) adaptée. La société civile jouerait un rôle crucial en vue d'approfondir la compréhension des systèmes complexes sous-tendant la prospérité. Détaillant les pratiques d'Unilever en Inde et en Indonésie, l'intervenant a indiqué quels étaient les effets indirects sur l'emploi des relations en amont (réseaux de fournisseurs) et en aval (réseaux de vente). Citant une étude récente d'Oxfam et d'Unilever, il a dit que ces effets avaient été multipliés par 100 en Indonésie, avec 3 000 emplois directs dans une chaîne de valeur comprenant 300 000 employés équivalents plein temps. Cela non seulement démontrait le poids de l'emploi créé par les STN, mais pouvait aussi témoigner d'importantes fragilités dans la chaîne de valeur qui compromettaient sa viabilité.

19. L'intervenant représentant BASF a exposé la politique de sa société au Brésil jusqu'en 2015, dont le développement durable est l'un des quatre principaux objectifs. Sa société s'efforce ainsi d'améliorer les normes de qualité et les intrants de ses fournisseurs par le biais du transfert de technologie, de la formation et de mécanismes de surveillance, notamment grâce à un partenariat public-privé auquel participent THOS, Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne), la CNUCED et BASF. Elle s'emploie ainsi à assurer un approvisionnement ininterrompu pour sa production locale et donc à accroître les capacités productives des fournisseurs locaux.

20. L'intervenant représentant Nestlé a souligné les effets d'entraînement des contributions des entreprises dans le domaine économique. Il a aussi exposé la stratégie de sa société en matière de relations en amont (approvisionnement en matières premières) et en aval (services de vente), mettant en avant la possibilité d'utiliser des technologies relativement peu perfectionnées.

21. L'intervenante jamaïcaine a insisté sur l'importance de la création d'emplois par les STN dans les principaux secteurs économiques de son pays. Dans une économie ouverte comme l'était devenue la Jamaïque au cours des dernières années, les contributions des entreprises à la création d'emplois et de compétences ne pouvaient être sous-estimées. L'intervenante a donné des exemples des politiques des investisseurs étrangers en Jamaïque qui démontraient que ceux-ci avaient clairement une conscience sociale (surtout dans les services financiers, l'extraction minière et les télécommunications). Cela allait même bien au-delà comme l'avaient prouvé les efforts déployés par Cable & Wireless pour préserver le réseau de communication de la Jamaïque des effets d'un ouragan important. Toutefois, il fallait que le cadre directif soit favorable à la responsabilité sociale des entreprises.
22. L'intervenant indonésien a formulé des observations sur l'étude de cas d'Oxfam/Unilever et a dit que l'IED avait joué un rôle positif dans le développement de l'économie de son pays, notamment en matière de mobilisation de ressources, d'établissement de liens et de création d'emplois. Il a souligné la nécessité d'encourager la collaboration entre les gouvernements et les entreprises afin de mieux permettre aux premiers de tirer profit des contributions positives que pouvaient apporter les secondes.
23. L'intervenant représentant FairVentures a illustré un exemple de mesure prise par un pays d'origine pour stimuler et favoriser les contributions des entreprises au développement (BiD Challenge). Cette initiative publique-privée se sert d'Internet pour mettre en relation le capital-risque et les petites entreprises dans les pays en développement en comparant et en examinant attentivement les plans d'activité soumis par des chefs de petites entreprises et de microentreprises, en fournissant des conseils spécialisés et des services d'encadrement (émanant des STN) et en finançant les projets sélectionnés.
24. L'intervenant représentant Procter & Gamble a souligné la nécessité de faire coïncider les motifs économiques de pénétration d'un pays en développement avec les besoins de ce dernier en matière de développement. Sans motif économique, l'implantation serait limitée et non viable à terme. Il importait de trouver de nouveaux modèles économiques qui viseraient notamment à axer l'innovation – aussi bien en matière de produit et de distribution – sur le développement. L'intervenant a donné des exemples de la manière dont sa société abordait ces questions. Il a aussi expliqué à quel point les partenaires de la société civile qui connaissaient les réseaux locaux de distribution des pays en développement pouvaient aider à diffuser des produits contribuant davantage au développement qui ne seraient peut-être pas arrivés jusqu'aux consommateurs susceptibles d'en tirer le plus grand parti.
25. Dans la discussion qui a suivi, des questions ont été soulevées au sujet de la durabilité écologique, du rôle des femmes en tant que distributeurs et consommateurs de biens et services abordables, et de la nécessité de définir ce que l'on entend par «abordable» dans chaque pays. Une autre question a été posée concernant les effets des activités des STN sur la structure du marché local et la nécessité de se préserver contre le risque d'éviction d'entreprises, de produits et d'usages locaux. Dans ce contexte, le rôle de la politique de concurrence a été souligné. Ont aussi été évoquées l'évolutivité, la viabilité et la reproductibilité des meilleures pratiques et l'importance de mieux comprendre comment de telles questions devraient être abordées. La CNUCED pourrait examiner le développement économique dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises et notamment comment aider les pays à concilier les contributions des entreprises et les besoins de développement afin d'optimiser les apports des STN.

Transfert de technologie, comportement éthique des entreprises et réduction des incidences négatives de la restructuration des entreprises

26. L'intervenant représentant Rio Tinto a souligné qu'il n'y avait pas de contradiction entre la responsabilité socioéconomique et l'augmentation de la valeur actionnariale. Par exemple, l'accès à la terre (facteur essentiel de production dans l'activité de sa société) n'était plus possible sans le respect de considérations morales telles que les droits des peuples autochtones. Des questions tout aussi importantes avaient trait à l'élaboration d'une éthique forte et uniforme qui soit applicable à l'ensemble du réseau de l'entreprise sans aucune exception. Même si près de 90 % des activités de sa société étaient désormais concentrés dans les pays développés (Australie et États-Unis), des questions éthiques comparables (par exemple, les droits des autochtones) pourraient se poser quel que soit le niveau de développement du pays d'accueil. Le partenariat avec la société civile, les pouvoirs publics et les organisations internationales était un aspect important de la responsabilité sociale de son entreprise. Un tel partenariat permettait aux entreprises d'étendre leur responsabilité à tous les acteurs du développement. Le Plan de développement régional du sud de Madagascar et l'influence de l'entreprise sur l'apport de fonds, de compétences et de matériels par les organisations internationales et nationales étaient des exemples de ce type de coopération multipartite bénéfique. L'intervenant a donné des exemples de l'engagement de sa société en matière de responsabilité sociale.

27. L'intervenant représentant Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture a dit que les petits exploitants agricoles étaient en fait des acteurs privés et non pas des bénéficiaires de l'aide. Afin de garantir la durabilité de leurs activités, ceux-ci avaient besoin d'aide, en particulier lorsque les chaînes de valeur subissaient le contrecoup de dysfonctionnements du marché en matière d'accès aux marchés, à la technologie, au financement et à la technologie de l'information. Toutes ces fonctions étant assurées par le secteur privé, la Fondation préconisait une approche fondée sur l'acteur économique pour les microentreprises rurales. L'intervenant a souligné l'importance du microcrédit et de la formation de capital social, qui pouvaient réduire les risques de mauvaise récolte, de faillite et de dégradation des sols des petits exploitants.

28. L'intervenante représentant le Geneva Social Observatory a insisté sur le rôle essentiel de la cohérence et de la coordination dans la constitution de partenariats public-privé multiples et sur la nécessité de favoriser le dialogue dans un cadre multipartite qui devrait réunir des STN, des PME, le secteur informel, la société civile et les organismes internationaux. Évoquant les enseignements tirés de l'application et de l'expiration de l'Accord Multifibres, elle a jugé indispensable d'associer les entreprises, les gouvernements et les mécanismes intergouvernementaux pour remédier aux perturbations causées par la transformation de l'économie mondiale.

29. Le débat qui a suivi a porté sur la nécessité de faire évoluer et de reproduire les meilleures pratiques concernant les contributions au développement et le rôle de la politique dans ce contexte. Ce dernier devait tenir compte du fait que les contributions des entreprises au développement étaient guidées par des questions telles que la réputation (notion défensive), l'opportunité (compte tenu du développement dynamique des marchés des pays en développement) et des aspirations internes de la main-d'œuvre (et non de la pression extérieure des gouvernements et/ou de la société civile). Parmi les considérations éthiques figuraient le fait d'éviter de profiter des incitations des pouvoirs publics et de limiter le recours aux pratiques commerciales restrictives. Les questions connexes pouvaient être traitées grâce à une formation

adéquate des responsables des pays en développement chargés de négocier dans les instances multilatérales s'occupant de ces thèmes et avec les STN pour les accords d'investissement. La CNUCED devrait jouer un rôle dans ce domaine. S'agissant du transfert de technologie, il a été souligné que les coentreprises étaient un rouage fondamental de la diffusion et de l'assimilation des techniques. La formation et le développement de capacités nationales d'absorption de la technologie étaient tout aussi importants. D'où la nécessité de bien régler les problèmes d'assimilation des techniques étrangères et de veiller à ce que les dysfonctionnements des marchés de technologie puissent être atténués par des réglementations adaptées et les initiatives des entreprises.

Rôle des politiques et perspectives

30. L'intervenant représentant la School of Oriental and African Studies (SOAS) a souligné la nécessité de replacer les initiatives en matière de responsabilité d'entreprise dans le contexte particulier des marchés dans lesquels celles-ci s'inscrivaient. Les exemples donnés au cours de la réunion étaient là pour en témoigner par le simple fait de la diversité même des produits, des services et des pays concernés. Cela devrait être le sujet de tout nouveau programme de recherche. Mettant l'accent sur l'aspect juridique de la responsabilité des entreprises dans le domaine du développement économique, l'intervenant a dit que l'évolution de la jurisprudence concernant l'arbitrage de différends relatifs à l'investissement donnait à penser que certaines obligations quant au comportement des entreprises étaient inhérentes aux principes de protection que l'on retrouvait dans les accords internationaux d'investissement. Il a mis en évidence le principe général interdisant les comportements inadmissibles et deux responsabilités économiques, à savoir: a) évaluer le risque d'un investissement de manière correcte et rapidement, et b) investir avec prudence conformément à des principes économiques rationnels. Enfin, il a insisté sur le fait que le respect de la loi dans ce domaine était une obligation sur le plan non seulement de la forme, mais aussi du fond.

31. L'intervenante représentant le Forum économique mondial a souligné que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire était loin d'être garantie et que le secteur privé jouait un rôle important à cet égard, en particulier concernant les partenariats public-privé. Toutefois, comme les travaux de recherche récents du Forum l'avaient montré, un certain nombre d'obstacles empêchaient le développement de ces partenariats. Un appui supplémentaire était nécessaire en matière de facilitation, d'intermédiation et de négociation pour aider à surmonter les différences culturelles et les autres obstacles rencontrés. Les organisations internationales telles que la CNUCED pouvaient jouer un rôle important à cet égard, notamment en matière de facilitation et de conseils, de diffusion des meilleures pratiques et de renforcement des capacités des partenaires des secteurs privé et public.

32. L'intervenant représentant le Pacte mondial de l'ONU a présenté le Pacte mondial et la manière dont la responsabilité d'entreprise y était abordée. Il a souligné l'importance des réseaux locaux dans l'instauration d'un dialogue concernant la nature, la teneur et l'impact dudit Pacte. Il a cité deux caractéristiques spécifiques du rôle de la CNUCED, à savoir: son réseau étendu de relations avec les gouvernements, en particulier dans les marchés émergents et les pays en développement, et la réputation reconnue de ses travaux de recherche sur l'investissement étranger et les questions commerciales. La CNUCED était particulièrement bien placée pour examiner le rôle qui devrait être celui des accords internationaux relatifs au commerce et

à l'investissement dans la contribution des entreprises au développement ainsi que le lien entre des activités économiques responsables et la responsabilité sociale des entreprises.

33. L'intervenant représentant l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a décrit les incidences institutionnelles et politiques de la responsabilité d'entreprise. Il y avait des limites aux enseignements qui pouvaient être tirés en examinant seulement les contributions et les meilleures pratiques. Il fallait comparer les aspects positifs et négatifs. Citant plusieurs études récentes sur le rôle de l'investissement étranger dans le processus de développement, l'intervenant a noté que de nouvelles approches portaient essentiellement sur les effets réels de la présence des STN sur l'économie locale. En outre, il fallait se concentrer sur le rôle des facteurs d'ordre institutionnel et d'économie politique – «les moteurs» – qui conditionnaient l'efficacité de la responsabilité d'entreprise et qui pourraient expliquer comment les développer, les pérenniser et les reproduire dans différents secteurs et pays. En matière d'économie politique, il a cerné deux questions clés, à savoir: a) comment accroître le pouvoir de négociation des acteurs défavorisés de la chaîne de valeur, et b) comment les STN coopéraient avec les groupes de militants ou de partisans, ou du moins n'entravaient pas leurs activités. Au sujet des questions de politique nationale et internationale, l'intervenant a souligné la nécessité de mettre en place un réseau d'orientations en matière de développement, au lieu de se concentrer sur la stabilisation et la libéralisation économiques. En outre, il importait de prendre en compte le cadre d'exercice de la responsabilité d'entreprise et d'examiner la relation entre les initiatives et la réglementation afin de s'assurer de leur complémentarité.

34. Le débat qui a suivi a porté sur les limites de la notion de responsabilité d'entreprise et le rôle légitime des pouvoirs publics dans la fourniture de biens et services essentiels, en particulier concernant les partenariats public-privé dans les pays en développement. Si les entreprises acceptaient d'exécuter des fonctions considérées comme revêtant un caractère public, cela pourrait leur conférer des responsabilités en matière de droit public dans certains systèmes juridiques nationaux. Pour éviter de tels problèmes, il faudrait veiller à délimiter précisément les fonctions respectives des partenaires privés et publics afin de répartir entre eux les responsabilités commerciales et publiques. La Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale a été mentionnée comme point de référence pour le débat. Le rôle important d'autres organisations internationales comme la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial a aussi été évoqué, tout comme les enseignements tirés des points de contact nationaux de l'OCDE. En outre, la parité entre les sexes dans le cadre de la responsabilité d'entreprise a été considérée comme une question qui méritait d'être examinée compte tenu des risques de discrimination sur le lieu de travail et de l'impact des politiques internationales relatives à l'investissement et au commerce sur les femmes. Certains participants se sont de nouveau montrés inquiets que l'on insiste trop sur les contributions positives des entreprises et ont souligné la nécessité d'adopter une approche équilibrée fondée sur la primauté du développement et non sur la seule croissance économique. Un autre motif de préoccupation portait sur la responsabilité sociale des entreprises et sur la manière dont celle-ci pourrait être mise en œuvre grâce à des systèmes de gestion adaptés. Un participant a dit que la raison d'être de la responsabilité sociale des entreprises était de promouvoir la solidarité humaine dans l'activité économique. Une autre série de questions concernait l'impact des pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises sur l'IED et le commerce ainsi que les mesures nationales prises en conséquence, notamment l'instauration d'un «cadre favorable à la responsabilité d'entreprise» dans le lieu d'implantation. Dans ce

contexte, la question de la responsabilité sociale des entreprises en tant que moyen protectionniste d'entraver le libre-échange a aussi été évoquée.

35. Concernant les partenariats public-privé, il a été fait observer que les attentes et espoirs que ceux-ci avaient fait naître à leurs débuts étaient en grande partie irréalistes et que l'on pouvait désormais discerner non seulement leurs possibilités, mais aussi leurs limites, et s'efforcer de dépasser ces dernières. Au sujet du Pacte mondial, d'aucuns s'inquiétaient de ce que celui-ci devienne contraignant, en contradiction avec les intentions de ses fondateurs. Un certain nombre de participants ont répondu que la seule sanction prévue dans le Pacte était de radier toute entreprise qui ne s'était pas acquittée, dans un délai de deux ans, de ses obligations en matière d'établissement de rapports. Un participant a noté qu'on pouvait considérer qu'une entreprise qui souscrivait au Pacte et affirmait publiquement son adhésion aux normes qui y figuraient prenait un engagement contraignant. Cela pouvait avoir des conséquences juridiques dans divers droits nationaux. En outre, on reconnaissait de plus en plus, surtout parmi les groupes de la société civile qui avaient milité en faveur d'un instrument contraignant, que les initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises jouaient un rôle important dans le cadre d'une approche multiple destinée à atteindre cet objectif. Enfin, la discussion a porté sur certaines conséquences juridiques de la participation des entreprises à ces initiatives.

36. Dans ses observations de clôture, l'administrateur chargé de la Division a résumé les vues des experts sur le programme de travail de la CNUCED dans le domaine considéré. Les travaux de la CNUCED sur les contributions des entreprises étaient inscrits dans le programme de travail global du secrétariat destiné à aider les pays en développement à attirer et à mettre à profit l'IED et à réduire autant que possible les effets néfastes des activités des STN. Ils complétaient et renforçaient ainsi des éléments tels que les examens des politiques d'investissement, le *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), le programme de travail sur les accords internationaux d'investissement, les programmes relatifs au développement des entreprises et à la création de liens économiques, ainsi que les activités de la CNUCED concernant la politique de concurrence et l'application de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Tous ces travaux témoignaient d'une approche équilibrée et holistique de l'investissement et du développement, notamment sur la question des contributions des entreprises au développement.

37. Les experts avaient dégagé quatre grands objectifs pour les activités de la CNUCED dans le domaine considéré:

- Servir de cadre à un dialogue constructif entre les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs du développement pour avoir une vision commune du rôle des entreprises dans le développement et de la manière dont ce rôle pourrait être accru grâce à un partenariat entre tous les acteurs du développement dans le cadre du mandat de São Paulo.
- Faire le bilan des meilleures pratiques et évaluer l'efficacité et l'impact des pratiques actuelles contribuant au développement, afin de faciliter l'échange de données d'expérience et la diffusion des meilleures pratiques des entreprises. Il faudrait notamment aborder les questions d'évolutivité, de viabilité et de reproductibilité de ces pratiques, en particulier concernant la manière d'établir un lien entre l'aide et

l'IED d'une part, et les contributions des entreprises au développement d'autre part, et la meilleure façon de mettre au point des systèmes de gestion d'entreprise qui permettent d'incorporer tous ces éléments dans la prise de décisions à tous les niveaux de l'entreprise (et surtout à celui des filiales étrangères présentes dans les pays en développement d'accueil). En outre, il faudrait traiter les questions relatives au rôle des mesures nationales (pays d'accueil et pays d'origine) et internationales destinées à accroître et à faciliter les contributions des entreprises au développement.

- Aider les pays à aborder les questions ayant trait au lien entre les contributions des entreprises et les besoins en matière de développement, afin de veiller à ce que les effets des STN soient optimisés, ainsi que sensibiliser les pays en développement aux contributions des entreprises dans le domaine considéré et exécuter des activités de formation et de renforcement des capacités destinées à aider les responsables et les organismes de promotion de l'investissement des pays en développement à concevoir et mettre en œuvre des mesures favorisant et facilitant les contributions des entreprises au développement.
- Compléter les travaux de la CNUCED sur la gouvernance d'entreprise dans le cadre du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

Convocation de la Réunion d'experts

38. La Réunion d'experts sur les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 31 octobre au 2 novembre 2005.

Élection du bureau (point 1 de l'ordre du jour)

39. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: S. E. M. W. C. Strømme (Norvège)

Vice-Président/Rapporteur: M. A. Aljowaily (Égypte)

Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

40. À la même séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/EM.17/1; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Les contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

Documentation

41. Pour l'examen de la question de fond de l'ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Contributions positives des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil» (TD/B/COM.2/EM.17/2).

Adoption du rapport de la Réunion (point 4 de l'ordre du jour)

42. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final de la Réunion sous l'autorité du Président.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des experts originaires des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion:

Algérie	Italie
Allemagne	Jordanie
Angola	Norvège
Chine	Oman
Cuba	Philippines
Égypte	Pologne
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Finlande	Suède
France	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande

2. L'organisme intergouvernemental ci-après était représenté à la Réunion:

Union africaine

3. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté à la Réunion:

Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

4. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la Réunion:

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. L'organisation ci-après a assisté à la Réunion en qualité d'observateur:

Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

6. Les intervenants ci-après ont participé à la Réunion:

Investissement dans les pays en développement

M. Christophe Nuttall, Directeur, Centre for Innovative Partnerships, PNUD, Genève

* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.2/EM.17/INF.1.

M^{me} Jacqueline Cote, Conseiller principal, Advocacy and Partnerships, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

M. Daniel Litvin, Consultant, McKinsey and Company

M^{me} Odjimbeye Soukate Ngarmbatina, Ministre, Ministère du commerce et de l'industrie (Tchad)

M. Muhammad Akram Khan, Directeur, Board of Investment (Pakistan)

M. Dwight Justice, Département des entreprises multinationales, Confédération internationale des syndicats libres

Fourniture de biens et services

M^{me} Susan Crowley, Directeur principal, International Organizations Relations, Merck

M. Thomas Sobocinski, Intellectual Capital Department, EAME Marketing, Caterpillar

M. Didier Philippe, Directeur, CSR and Micro Enterprise Acceleration Program, Europe, Moyen-Orient et Afrique, Hewlett-Packard

M. Lancina Ki, Directeur général, Promotion du secteur privé (Burkina Faso)

M^{me} Lourdes M. Perez, National Directorate of Services for External Trade (Panama)

M. Nitya Nanda, Analyste de politiques, CUTS International (Inde)

Création d'emplois, amélioration du niveau de qualification et établissement de liens économiques

M. André van Heemstra, Directeur du personnel, Unilever

M. Vitor Seravalli, Directeur, Diretoria Industrial e Vernizes, BASF SA (Brésil)

M. Juan Carluccio, Économiste, Economic and International Relations Unit, Nestlé

M^{me} Marlene A. N. Parker, Directrice principale, Research and Financial Services, The Private Sector Organization (Jamaïque)

M. John A. van Duursen, Fondateur de Fair Ventures, Amsterdam (Pays-Bas)

Transfert de technologie, comportement éthique des entreprises et réduction des incidences négatives de la restructuration des entreprises

M. Peter R. White, Directeur adjoint, Corporate Sustainable Development, Procter & Gamble

M. John Hall, cadre, Corporate Relations, External Affairs, Rio Tinto, Londres (Royaume-Uni)

M. Nikolaus Schultze, chef de stratégie, Syngenta Foundation for Sustainable Agriculture

M. Darmawan Djajusman, Directeur, Investment Deregulation, Investment Coordinating Board (Indonésie)

M^{me} Katherine Hagan, Directrice, Geneva Social Observatory

Rôle des politiques et perspectives

M. Peter Muchlinski, School of Oriental and African Studies, Université de Londres

M^{me} Lisa Dreier, Directrice adjointe, Policy and Governance, Forum économique mondial

M. Jonas Moberg, Conseiller principal, Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies

M. Peter Utting, Directeur adjoint, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

7. Les participants ci-après ont été spécialement conviés à assister à la Réunion:

M. Osvaldo Agatiello, Consultant, Genève (Suisse)

M. Jem Bendell, Directeur, Lifeworth, Londres (Royaume-Uni)

M^{me} Francesca Boldrini, Directrice, Global Health Initiative, Forum économique mondial, Cologne (Suisse)

M. Bernardo Calzadilla-Sarmiento, Directeur, ISO Development and Training Programme, Organisation internationale de normalisation, Genève (Suisse)

M^{me} Annie Dufey, International Institute for Environment and Development, Londres (Royaume-Uni)

M^{me} Valérie Engammare, Responsable régionale, Asie du Sud-Est, Swiss Organization for Facilitating Investment, Berne (Suisse)

M^{me} Meg Jones, Consultante, Groupe Evian, Lausanne (Suisse)

M. Roch Schenk, stagiaire, Groupe Evian, Lausanne (Suisse)

M^{me} Valérie Weinzierl, Responsable principale de projet, Global Institute for Partnership and Governance, Forum économique mondial, Cologne (Suisse)
